

Votre commune s'organise.

Et vous ?

DOCUMENT  
À CONSERVER



**DOCUMENT  
d'INFORMATION  
COMMUNAL  
sur les RISQUES MAJEURS**

édition 2021

**DICRIM  
de THÉOULE-SUR-MER**





Madame, Monsieur,

Afin de faire face au mieux à tous risques qui peuvent survenir brutalement et mettre en danger les personnes et les biens, j'ai demandé à l'ensemble des services municipaux et aux élus de travailler sur l'élaboration d'un guide.

En effet, en cas de risques majeurs, il est nécessaire qu'en ensemble nous ayons les bonnes attitudes afin de gagner un temps précieux pour la sauvegarde de chacun.

Ainsi, ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) permet de prévenir, d'anticiper et de prévoir. Il vous indique de façon pratique et utile les consignes à respecter en cas d'alerte. Il recense les dangers majeurs sur notre commune, les mesures préventives et les bons réflexes à acquérir afin d'adapter notre comportement pour ne mettre en danger ni sa vie, ni celle des autres.

En souhaitant que ce guide n'ait jamais à être mis en phase opérationnelle, je vous invite néanmoins à le lire attentivement car la meilleure prévention individuelle est la connaissance des gestes et des réflexes à adopter.

Soyez assurés que nous veillons au plus près à votre sécurité.

**Georges Botella**  
**Maire de Théoule-sur-Mer**  
**Vice-président de la Communauté d'Agglomération Cannes Lérins**

# LES RISQUES MAJEURS

	<b>3</b>	Les risques majeurs		<b>16</b>	Le risque rupture de barrage
	<b>4</b>	Le risque inondation		<b>18</b>	Le risque TMD (Transport des Matières Dangereuses)
	<b>6</b>	Le risque feu de forêt		<b>20</b>	Le risque radon et sanitaire
	<b>8</b>	Le risque mouvement de terrain		<b>20</b>	Consignes pluie-inondation Réagir en cas d'attaque terroriste PPMS et Références réglementaires RCSC et Assurance
	<b>10</b>	Le risque sismique		<b>26</b>	Comment suis-je alerté ?
	<b>12</b>	Les risques climatiques		<b>27</b>	Fiche consignes
	<b>14</b>	Le risque tsunami		<b>28</b>	Sites internet / Contacts utiles

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.

ALÉA + ENJEUX = RISQUE MAJEUR





# INONDATION

## Le risque sur la commune

La commune, du fait de son contexte hydrologique, n'est pas directement exposée au risque d'inondation.

Toutefois, les événements passés ont montré que des inondations pouvaient être générées par le débordement du réseau d'assainissement pluvial. Les secteurs exposés à Théoule-sur-Mer sont situés à l'aval du point de débordement. La zone inondée correspond au thalweg du Vallon de l'Autel, point bas de la vallée. Cette zone est toutefois approximative et doit être interprétée avec prudence.

Le port et les installations de bord de mer pourraient également être menacés par le risque de submersion marine ou de tsunami.



## ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

### DÉCEMBRE 2019

Depuis 1987, il y a eu 6 arrêtés CatNat concernant des phénomènes d'inondations et de coulées de boue et 2 pour des phénomènes de chocs mécaniques liés à l'action des vagues.

Le dernier CatNat remonte au mois de décembre 2019.



© Mairie de Théoule-sur-Mer

## Les bons réflexes

### AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

#### Consignes de sécurité

#### À respecter



Ecouter la radio



Couper gaz et électricité



Fermer portes et fenêtres



Monter dans les étages

### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

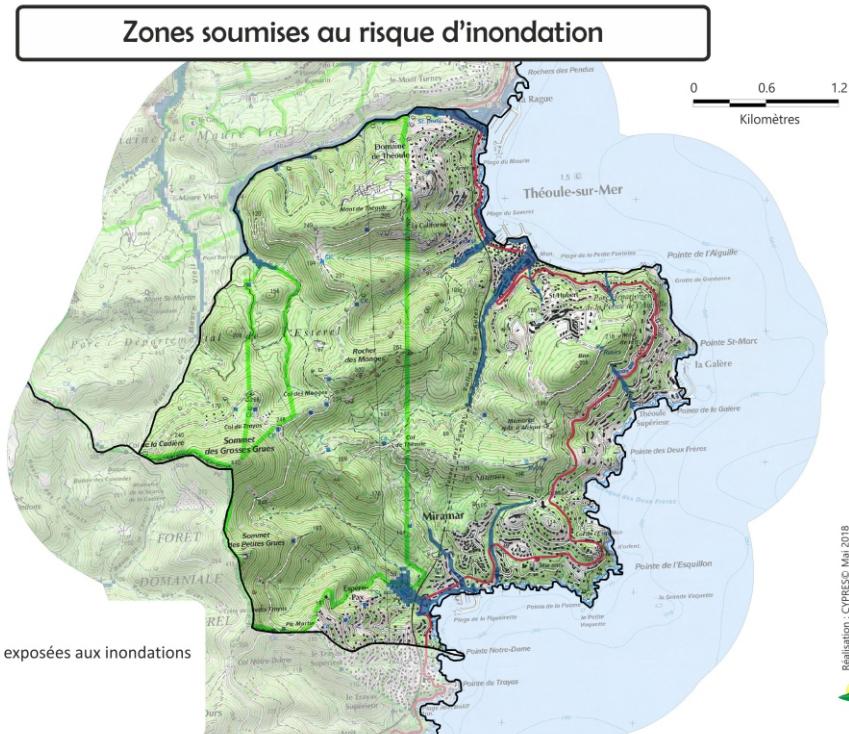
- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied

# Mesures de gestion du risque

Le risque inondation est pris en compte dans le plan local d'urbanisme.

La **procédure de vigilance météorologique** permet aux autorités de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, les populations et les radios locales.

En cas d'inondation majeure, le **dispositif ORSEC** (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) peut être déclenché par le préfet. Au niveau communal, le maire déclenche le plan communal de sauvegarde



Réalisation : CYPRES © Mai 2018  
Sources des données : Enveloppe Approche des Inondations Potentielles / CIPRES  
Sources des fonds : SCAN2® IGN/PAR-PACA  
CIPRES Sources des fonds : SCAN2® IGN/PAR-PACA



Ne pas téléphoner



Eviter les souterrains



Ne pas prendre la voiture



Consignes de sécurité  
À respecter

## APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

## Liens utiles :

Cartes de vigilance crues  
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Carte de vigilance météorologique  
<http://vigilance.meteofrance.com>



# FEU DE FORêt

## Le risque sur la commune

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies.

Le risque feux de forêts est important sur la commune de Théoule-sur-Mer. Les secteurs les plus exposés sont ceux situés à l'interface des massifs forestiers et subforestiers, ils correspondent aux quartiers limitrophes du secteur boisé du massif de l'Estérel.



## ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

### AOÛT 1987

Au cours des trente dernières années, quatre événements significatifs sont à préciser sur le territoire :

- Juillet 1962 avec 600 ha touchés
- Juillet 1964 avec 100 ha touchés
- Juillet 1978 avec 250 ha touchés
- Et Août 1987 avec 2 ha touchés.



© Mairie de Théoule-sur-Mer

## Les bons réflexes

### AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

### SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide
- Sans vous exposer, attaquer le feu si possible

#### Consignes de sécurité

#### À respecter



Dégager les voies d'accès



Rentrer dans un bâtiment en dur



Couper gaz et électricité



Fermer les volets

### DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture

### UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

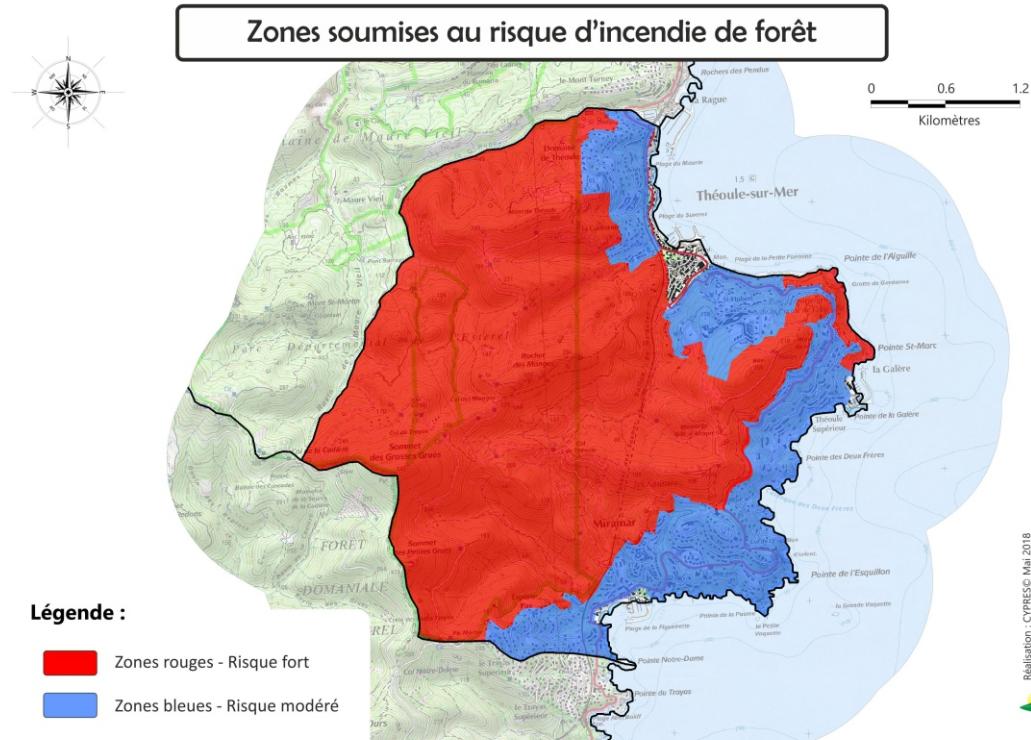
- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occlure les aérations avec des linges humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité

# Mesures de gestion du risque

La commune de Théoule-sur-Mer dispose d'un Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt depuis août 2002. Ce plan réglemente notamment les zones constructibles sur la commune.

Une information des promeneurs sur les possibilités d'accès aux massifs forestiers est réalisée pendant la période du 21 juin au 30 septembre, avec une carte matérialisant le niveau de risque incendie par massif et accessible sur le site internet de la Préfecture.

Des aménagements de terrain en matière de défense contre l'incendie sont réalisés : pistes d'accès pompiers, pare-feux, installation de citerne d'eau accessibles aux engins terrestres, la commune assure avec vigilance et le contrôle des obligations légales de débroussaillement.



Ne pas téléphoner



S'éloigner du feu



Ne pas prendre la voiture



Laisser les enfants à l'école

Consignes de sécurité  
À respecter

## APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Sortir protégé
- Éteindre les foyers résiduels sans prendre de risque inutile
- Inspecter son habitation et surveiller les reprises
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

## Liens utiles :

Base de données pour les incendies de forêts  
[www.promethee.com](http://www.promethee.com)

Application smartphone « Prévention incendie » de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne





# MOUVEMENT DE TERRAIN

## Le risque sur la commune

La commune de Théoule-sur-Mer présente un relief accidenté sur une grande partie de son territoire communal. Sa géomorphologie et sa géologie la rendent particulièrement sensible aux chutes de blocs, aux glissements de terrain et au ravinement.

Les secteurs exposés au risque d'éboulement sont situés dans la partie basse des versants dont la roche est altérée, des habitations sont concernées au-dessus de la plage de la Petite Fontaine.

Quant au risque de glissement de terrain, il existe principalement dans la partie haute du quartier Saint-Hubert.



## ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

### OCTOBRE 1993

Un glissement de terrain a eu lieu sur la commune, suivi en novembre 1993, par une chute de blocs au niveau du Vallon de la Rague.



© Mairie de Théoule-sur-Mer

## Les bons réflexes

### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

#### A l'intérieur

- Se protéger la tête avec les bras
- S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide

#### A l'extérieur

- Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

#### En cas d'Eboulement



S'abriter sous un meuble

Évacuer les bâtiments

Ecouter la radio

Couper gaz et électricité

S'éloigner du danger

### APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Fermer le gaz et l'électricité
- Evacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

# Mesures de gestion du risque

9

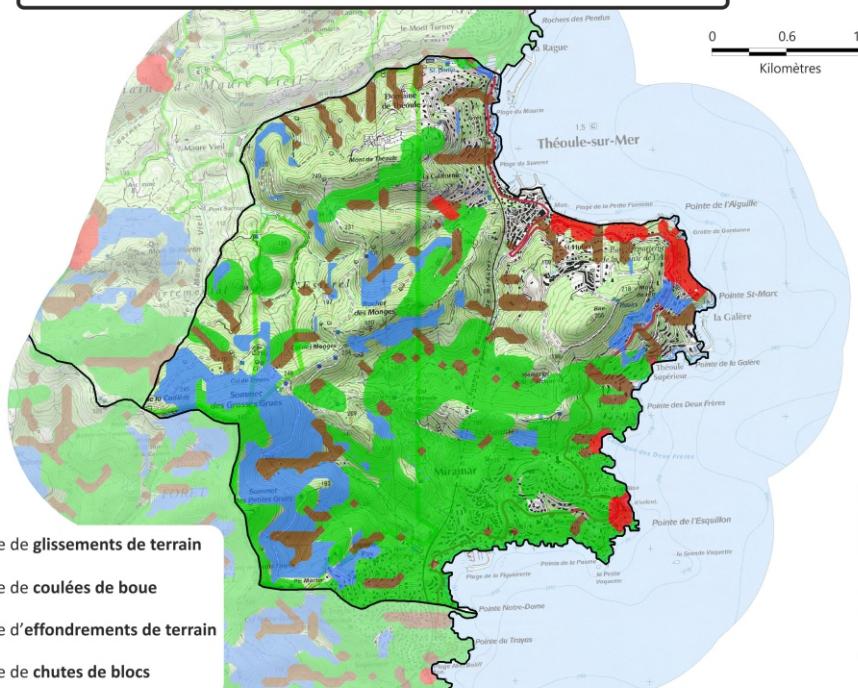
Il est très difficile, pour des raisons autant techniques que financières, de suivre en permanence l'évolution des mouvements de terrain et de disposer de système d'alerte.

Des travaux de protection sont prévus par le Conseil Départemental 06 au niveau de la plage de l'Aiguille et sur le site de la table d'observation, place Vert Bisson.

## Zones soumises aux mouvements de terrain



0 0.6 1.2 Kilomètres



### Légende :

- Risque de glissements de terrain
- Risque de coulées de boue
- Risque d'effondrements de terrain
- Risque de chutes de blocs



S'éloigner des bâtiments



Évacuer les bâtiments



Respecter les consignes

En cas  
d'**Effondrement**

### A L'INTÉRIEUR

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas utiliser l'ascenseur

### A L'EXTÉRIEUR

- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

### Liens utiles :

Base de données nationale sur les mouvements de terrain  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)



# SÉISME

## Le risque sur la commune

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne (décret 2010-1254 et 2010-1255).

La commune de Théoule-sur-Mer est située en aléa faible, niveau 2.



## ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

### 11 JUIN 1909

Un séisme de magnitude 6,2 sur l'échelle de Richter a entraîné d'importants dégâts les environs de Lambesc. Il a été ressenti de Gênes (Italie) à Perpignan.

Le bilan est de 46 morts et 256 blessés pour un coût matériel de reconstruction de 2,2 milliards de francs.



## Les bons réflexes

### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- **À l'intérieur :** Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou un meuble solide, s'éloigner des fenêtres
- **À l'extérieur :** Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
- En voiture : S'arrêter et ne pas descendre avant la fin de la secousse
- Ne pas allumer de flamme

#### Consignes de sécurité À respecter



S'abriter sous un meuble



Couper gaz et électricité



Évacuer les bâtiments



S'éloigner du danger

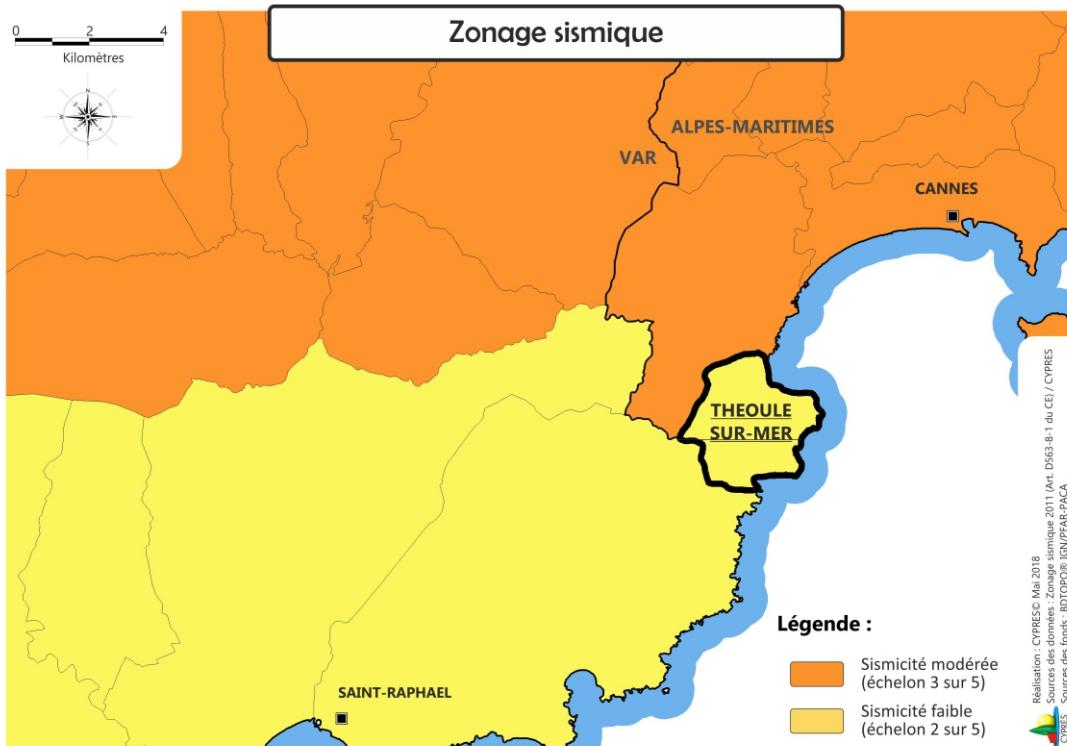
### APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSÉE

- Se méfier des répliques
- Couper le gaz et l'électricité
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit dégagé en prenant garde aux chutes d'objets
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis

# Mesures de gestion du risque

La réglementation impose des règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées ainsi que la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme, les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.



Consignes de sécurité  
À respecter

## APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas rentrer dans les bâtiments
- En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant contre les parois
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

## Liens utiles :

Bureau Central Sismologique Français  
[www.franceseisme.fr](http://www.franceseisme.fr)

Réseau National de surveillance sismique  
<http://renass.unistra.fr/>

Plan séisme  
[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)



# CLIMATIQUE

## Le risque sur la commune

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de mer, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.



© Mairie de Théoule-sur-Mer



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

#### TEMPÊTE 1999

Le 28 décembre 1999, la tempête Martin balaie une grande partie de la France. Des rafales à 160 km/h ont été enregistrées.

#### NEIGE 2001

En février 2010, la neige a fortement perturbé la circulation dans les Alpes-Maritimes. L'Ouest du département a été fortement touché et des villes comme Cannes ont été paralysées.

## Les bons réflexes

### NEIGE ou VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes, dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile.
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

### CANICULE

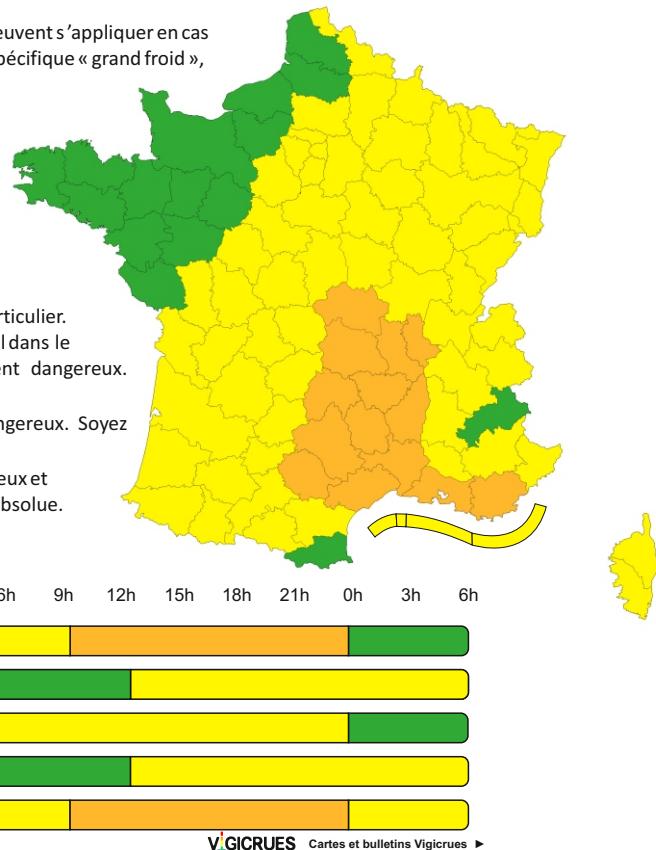
- Limiter les déplacements
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins 2h/jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire

# Mesures de gestion du risque

La carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h00 et 16h00, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relaient l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique « grand froid », canicule...



## ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler les départs de feux aux pompiers

## GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

## TEMPÊTE

- AVANT**
- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
  - Gagner un abri en dur et fermer portes et volets
- PENDANT**
- Ne sortir en aucun cas, débrancher les appareils électriques
- APRÈS**
- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
  - Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
  - Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre



# TSUNAMI

## Le risque sur la commune

Un tsunami est une série de vagues de grande longueur d'ondes créées par une perturbation du fond de l'océan qui vont inonder le littoral en général toutes les 10 à 30 minutes, pendant parfois plusieurs heures.

Ces perturbations peuvent avoir plusieurs origines : un très fort séisme sous-marin ou proche de la côte à terre dans plus de 80 % des cas, ou un mouvement de terrain aérien ou sous-marin.

Les plages, les ports et les zones urbanisées proches de la mer peuvent alors être impactés.

La commune de Théoule-sur-Mer est concernée par un risque tsunami.



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

#### MARS 2016

Ce tsunami a été provoqué par le séisme de Boumerdès de magnitude 6,9 et observé le long de toutes les côtes espagnoles et françaises de Méditerranée. Huit ports de plaisance de la Côte d'Azur avaient connu des chutes importantes du niveau de la mer (50 cm à 1,5 m), des purges de bassins, de forts tourbillons et courants ainsi que des embarcations endommagées.

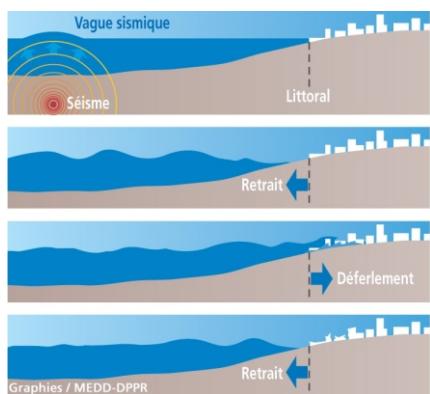
En Méditerranée occidentale, au cours des derniers siècles, huit séismes ont induit des tsunamis recensés, dont deux en mer Ligure (1564, 1887) et un au large de l'Algérie en 2003.

### Les signes précurseurs caractéristiques d'un tsunami

Vous percevez un ou plusieurs des signes suivants :

- Une secousse puissante ou prolongée
- Une évolution anormale et rapide du niveau de la mer
- Un bruit sourd et inhabituel

Évacuez rapidement les bords de mer sans attendre la diffusion d'une alerte officielle !



## Les bons réflexes

### AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Apprendre à reconnaître les signes annonçant un tsunami
- Identifier par soi-même l'accès le plus rapide à un point haut
- Réfléchir à la sécurité de sa famille en préparant un kit d'urgence et un plan familial de mise en sûreté

#### Consignes de sécurité

#### À respecter



Gagner les hauteurs à pied



Monter dans les étages



Respecter les consignes



S'éloigner vers le large

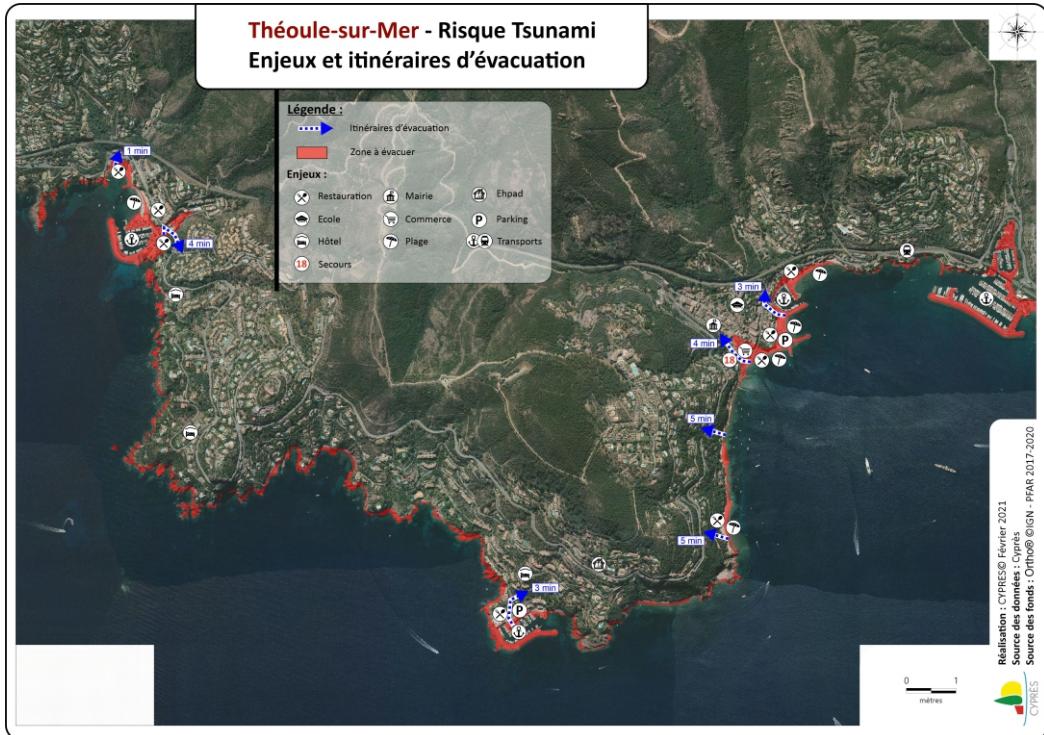
### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Gagner immédiatement les hauteurs à pied : s'éloigner rapidement à pied des bords de mer (plages, ports...) jusqu'à atteindre un point haut ; monter dans un immeuble accessible au-delà du premier étage ; en dernier recours, grimper à un arbre
- Respecter les consignes des autorités
- Ne pas prendre sa voiture
- En mer, se diriger vers le large

# Mesures de gestion du risque

Le centre national d'alerte aux tsunamis (CENALT), armé 24h/24 et 7j/7 par des spécialistes en analyse de données relatives aux séismes et aux tsunamis, a pour objectif de diffuser un message d'alerte aux autorités dans les 15 minutes suivant des événements sismiques laissant supposer un risque de tsunami.

En cas de risque avéré, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) tsunami est déclenché par le préfet. Au niveau communal, le maire déclenche le plan communal de sauvegarde.



Ne pas prendre la voiture



Ne pas téléphoner



Laisser les enfants à l'école

Consignes de sécurité  
À respecter

## APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Rester en lieu sûr jusqu'à ce que les autorités déclarent tout danger écarté, ce qui peut prendre de nombreuses heures

## Liens utiles :

Centre national d'alerte aux tsunamis  
[www.info-tsunami.fr](http://www.info-tsunami.fr)

Mission interrégionale Inondation Arc Méditerranéen (MIIAM)  
[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)  
(onglet prévention des risques / inondation arc méditerranéen)



# RUPTURE DE BARRAGE

## Le risque sur la commune

La commune de Théoule-sur-Mer n'est pas directement concernée par le risque de rupture de barrage mais pourrait subir des effets indirectes en cas de rupture du barrage de Saint-Cassien.

Le Plan Particulier d'Intervention du barrage montre que la commune n'est pas concernée par l'onde de submersion qui résulterait d'une rupture de l'ouvrage ou d'une vague générée par un glissement de terrain important dans le réservoir.

Elle serait notamment confrontée à des problèmes d'accès et pourrait être sollicitée par les communes sinistrées pour fournir des ressources matérielles et humaines.



### Comment s'y préparer ?



Plaquette d'information  
Rupture de Barrage

Dans la zone en aval la plus proche du barrage, **Zone de Proximité Immédiate (ZPI)**, des cornes de brume préviennent de l'imminence du risque. L'évacuation vers les points hauts est nécessaire.

Plus en aval, la **Zone d'Inondation Spécifique (ZIS)** correspond à l'inondation causée par la plus grande crue connue.



## ZOOM SUR LE BARRAGE DE SAINT-CASSIEN



© EDF

Le barrage de Saint-Cassien sur le Biançon est situé dans le département du Var. Mis en service en 1966, l'onde de submersion concerne 9 communes des Alpes-Maritimes dont Cannes et Mandelieu. Ce dernier a fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

## Les bons réflexes

### AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier et les itinéraires d'évacuation
- Connaître le signal d'alerte (corne de brume)

### Consignes de sécurité

#### À respecter



Écouter la radio



Gagner les hauteurs



Monter à pied dans les étages

### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

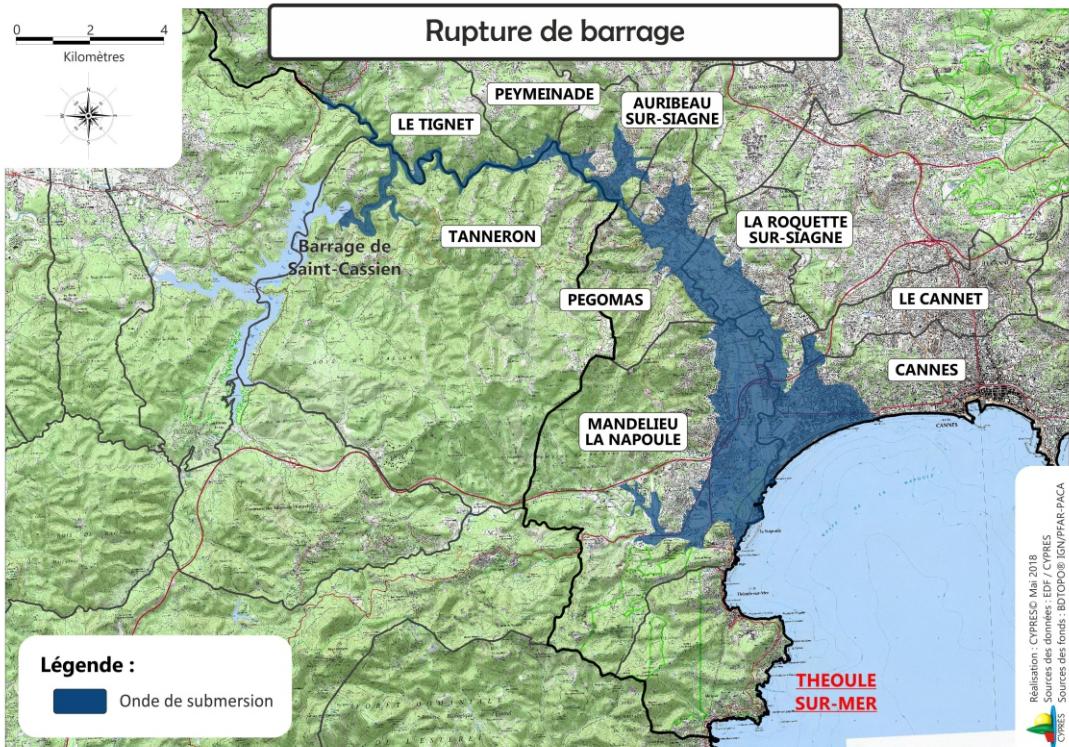
- Evacuer à pied et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches, ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas prendre l'ascenseur

# Mesures de gestion du risque

La **réglementation française** en matière de sécurité des barrages assure un contrôle avant, pendant et après leur construction.

Les exploitants des barrages surveillent et inspectent, tout au long de l'exploitation, leur comportement afin de prévenir toute dégradation pouvant générer un risque de rupture.

En matière de **protection** et en cas de rupture de barrage, le Préfet des Alpes-Maritimes déclencherait le **Plan Particulier d'Intervention** (PPI). Ce document approuvé en 2011 précise les mesures destinées à donner l'alerte aux populations, ainsi que l'organisation des secours et la mise en place des évacuations. En cas de danger, la population située dans la zone submersible serait alertée par tout moyen disponible (sirène, véhicule mobile, haut-parleur).



Ne pas téléphoner



Laisser les enfants à l'école

Consignes de sécurité

À respecter

## APRÈS L'ALERTE

- Aérer et désinfecter les pièces
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Chauffer dès que possible

## Liens utiles :

Comité Français des Barrages et Réservoirs (CFBR)  
[www.barrages-cfbr.eu](http://www.barrages-cfbr.eu)



# TMD

## TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

### Le risque sur la commune

Le transport de matières dangereuses par voies routière, ferroviaire, aérienne et par canalisation génère un risque directement lié à la dangerosité des produits (inflammables, toxiques, comburants, explosifs ou radioactifs).

La commune est traversée par des axes routiers susceptibles de générer du transport de matières dangereuses ainsi que par la voie ferrée qui peut être accidentogène lors des traversées la nuit. L'axe majeur est la D6098, et dans une moindre mesure toute la commune est concernée par ce risque (livraison de fuel domestique, de gaz, chez les particuliers).

La commune n'a pas connu d'incident significatif ces dernières années.



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

#### AVRIL 2011

Sur la commune d'Antibes, une fuite sur un camion-citerne de 20 tonnes de propane est détectée après que le chauffeur ait passé la nuit près d'une station de péage de l'A8.



© Cyprès

### Les bons réflexes

Consignes de sécurité

À respecter



Appeler les secours



Écouter la radio



Couper gaz et électricité



Rentrer dans un bâtiment en dur



Respecter les consignes

#### SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

- Donner l'alerte aux pompiers, à la police ou gendarmerie en précisant :

- le lieu exact
- le moyen de transport
- la nature du sinistre

#### EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage毒ique

# Mesures de gestion du risque

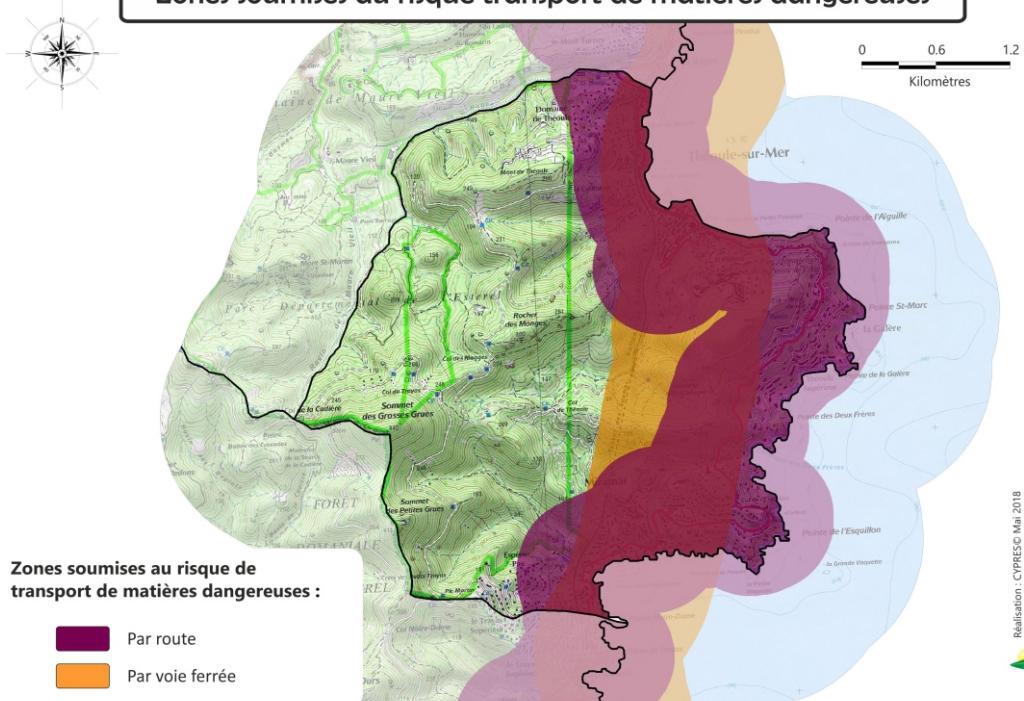
La réglementation internationale impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques.

Contrôles techniques des véhicules de transports de matières dangereuses par route.

Le préfet le maire peuvent mettre en place des restriction de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que des axes de circulation obligatoires au niveau local.

En cas d'événement, la protection des populations s'effectue par application du dispositif ORSEC (activé par le préfet) qui intègre des dispositions spécifiques telles que le Plan de Secours Spécialisé (TMD).

## Zones soumises au risque transport de matières dangereuses



Ne pas téléphoner



Laisser les enfants à l'école



Pas de flamme ni d'étincelle

Consignes de sécurité  
À respecter

## APRÈS L'ALERTE

- Aérer le local de mise à l'abri
- Si vous pensez avoir été touché par un produit毒ique et en cas d'irritation :
  - Se doucher
  - Changer de vêtements
  - Se présenter à un médecin

## Liens utiles :

Bureau d'analyses des Risques et Pollutions industrielles (BARPI)  
Base de données d'Analyse Recherche et Information sur les accidents (ARIA)  
[www.aria.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr)

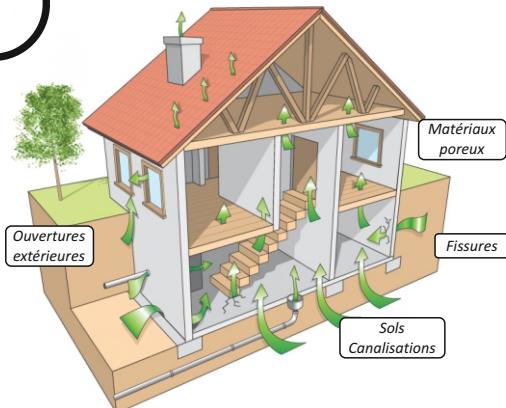


# RADON

## i Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz naturel radioactif, inodore et incolore dont l'inhalation présente un risque pour la santé.

Ce gaz provenant de la désintégration de l'uranium et du radium au sein de la croûte terrestre se diffuse dans l'air et se dissout dans l'eau. Il émet des particules rayonnantes, qui une fois inhalées se logent dans les voies respiratoires et favorisent l'apparition et le développement du cancer des poumons. Le risque s'accroît avec le temps d'exposition et la concentration en radon de l'air.



## i Quelle réglementation ?

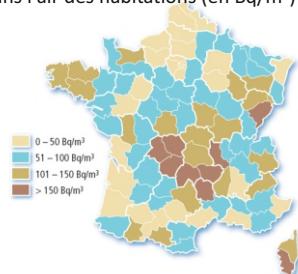
Conformément à l'arrêté du 27 juin 2018, les communes du territoire français ont été regroupées en trois catégories selon la quantité de radon émanant du sol mesurée.

Se distinguent les communes à potentiel de radon :

- Faible (zone 1),
- Faible avec facteurs géologiques aggravant (zone 2),
- Significatif (zone 3).

La commune de Théoule-sur-Mer, concernée par une exposition significative (zone 3), est dans l'obligation d'en informer leurs administrés via les Informations Acquéreurs Locataires (IAL).

Moyenne par département des concentration en radon dans l'air des habitations (en Bq/m<sup>3</sup>)



## i Où se localise-t-il ?

Sa présence et sa concentration ne sont pas homogènes sur le territoire : cela dépend des propriétés de la roche et du sol, et des caractéristiques des habitations. Les formations géologiques particulièrement concernées sont les massifs granitiques, les grès et les schistes noirs.

À l'extérieur, la concentration en radon de l'air est faible. Elle devient élevée à l'intérieur des bâtiments par effet de confinement.

Au sein des habitations, la teneur en radon a tendance à être plus forte dans les sous-sols et les vides sanitaires, et varie selon l'architecture, la ventilation et le chauffage. L'accumulation du radon peut provenir des parties habitables en contact avec le sol et des intrusions externes.

## i Comment s'en prévenir ?

Mesuré en becquerels à l'aide d'un dosimètre, lorsque la concentration en radon de l'air dépasse 300Bq/m<sup>3</sup> des études doivent être menées pour en déceler l'origine.

Selon les résultats de ce dépistage et des caractéristiques de l'habitation les mesures concerneront l'amélioration :

- de l'étanchéité (limitation du transit du radon par le sol),
- de la ventilation (renouvellement de l'air),
- du système de chauffage (aspiration du radon).

**Note :** Les travaux de réduction de l'exposition d'un bâtiment au radon peuvent faire l'objet d'une demande de financement au près de l'agence nationale de l'habitat.

### Liens utiles :

Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  
[www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)

Agence nationale de l'habitat (ANAH)  
[www.anah.fr](http://www.anah.fr)



# SANITAIRE



## INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée





# PLUIE-INONDATION

## LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses



**JE M'INFORME**  
et je reste à l'écoute  
des consignes des autorités  
dans les médias et sur les  
réseaux sociaux en suivant  
les comptes officiels



**JE NE PREND PAS  
MA VOITURE  
ET JE REPORTE  
MES DÉPLACEMENTS**



**JE ME SOUCIE DES  
PERSONNES PROCHES,**  
de mes voisins et des  
personnes vulnérables



**JE M'ÉLOIGNE  
DES COURS D'EAU**  
et je ne stationne pas sur  
les berges ou sur les ponts



**JE NE SORS PAS**  
Je m'abrite dans un bâtiment  
et surtout pas sous un arbre  
pour éviter un risque de foudre



**JE NE DESCENDS PAS  
DANS LES SOUS-SOLS  
ET JE ME RÉFUGIE  
EN HAUTEUR, EN ÉTAGE**



**ROUTE INONDÉE**  
**JE NE M'ENGAGE NI  
EN VOITURE NI À PIED**  
Pont submersible, gué, passage  
souterrain... Moins de 30 cm d'eau  
suffisent pour emporter une voiture



**JE NE VAIS PAS  
CHERCHER MES  
ENFANTS À L'ÉCOLE.**  
ils sont en sécurité

### JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

### J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de recharge, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premiers secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

### JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

- Ma mairie
- 112 ou 18 Pompiers
- 15 SAMU
- 17 Gendarmerie, Police



[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

[#pluieinondation](http://www.developpement-durable.gouv.fr)



# TERRORISME

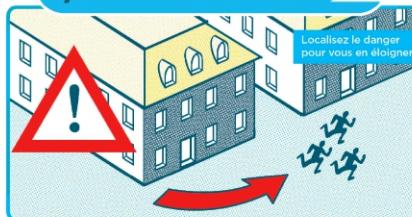
## RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

### 1/ S'ÉCHAPPER

*si c'est impossible*

### 2/ SE CACHER



### 3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



### VIGILANCE

• Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)

• Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours

• Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre

• Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux

• Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus :  
[www.encasdattaque.gouv.fr](http://www.encasdattaque.gouv.fr)



# RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

## Dossier départemental des risques majeurs (DDRM)

Document à l'échelle départementale, sous la responsabilité du préfet, qui contient les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs présents dans le département. Ce document est actualisé tous les cinq ans [article R125-11 du code de l'environnement].

## Document d'information communal des risques majeurs (DICRIM)

Document à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, qui a pour objectif d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre, les moyens d'alerte et les consignes de sécurité individuelles à respecter [articles R125-9 à R125-14 du code de l'environnement].

## Information acquéreurs locataires

Instaurée par la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages qui rend obligatoire l'information de l'acquéreur ou du locataire de tout bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de séismicité et/ou dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN), miniers (PPRM) ou technologiques (PPRT) prescrit ou approuvé, permettant ainsi de connaître les servitudes qui s'imposent à son bien et les sinistres qu'a subi ce dernier [articles L125-5 et R125-26 du code de l'environnement].

# PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

Au sein des établissements scolaires, qu'il s'agisse d'une école maternelle ou d'un lycée, un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est mis en place pour faire face à un événement majeur.

Ce plan d'organisation interne est élaboré sous l'autorité du directeur d'établissement. Il détermine les conditions de mise à l'abri et d'évacuation des élèves et du personnel. Il définit notamment les conduites à tenir et les modalités de communication vers l'extérieur.

En cas d'événement majeur, il est déclenché par le directeur et permet de mettre en sécurité les élèves et le personnel de l'établissement dans l'attente de l'arrivée des secours.



# RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

**Le Citoyen, acteur de la sécurité civile !**

**Engagez-vous dans la Réserve Communale de Sécurité Civile !**

Constituée de citoyens volontaires et bénévoles, sous la responsabilité du Maire, la Réserve Communale de Sécurité Civile apporte son concours à l'équipe municipale en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise. Ses missions ne se substituent pas aux services publics de secours et d'urgence et permettent aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Les missions susceptibles d'être confiées à la Réserve Communale de Sécurité Civile sont :

- la surveillance des cours d'eau ou des digues ;
- la participation à l'alerte des populations, à l'évacuation d'un quartier ;
- l'accueil des sinistrés dans un centre d'accueil et de regroupement ;
- le suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou grand froid ;
- le déneigement ;
- l'aide au nettoyage et à la remise en état des habitations ;
- l'assistance aux formalités administratives des sinistrés...

Renseignez-vous auprès de la mairie pour plus d'informations.



## COMMENT FONCTIONNENT LES ASSURANCES EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

Toute indemnisation au titre des catastrophes naturelles ou technologiques est subordonnée à deux conditions préalables :

- l'état de catastrophe naturelle ou technologique doit avoir été constaté par arrêté interministériel ;
- les biens sinistrés doivent être couverts par un contrat d'assurance "dommage aux biens" ou "pertes d'exploitation". La garantie face aux événements naturels ou technologiques majeurs ne fait pas partie des assurances obligatoires. Si vous n'avez souscrit qu'une assurance de base, vous ne serez pas garanti contre ce type de sinistre.

Il appartient au maire de la commune de solliciter la reconnaissance en état de catastrophe naturelle ou technologique pour permettre aux sinistrés d'être indemnisés.

Le particulier ou l'entreprise doit déclarer le sinistre à son assureur dans les cinq jours après en avoir eu connaissance. En cas de catastrophe naturelle ou technologique, ce délai expire dix jours après la publication de l'arrêté interministériel au journal officiel.

Il faut ensuite transmettre à l'assureur un descriptif des dommages subis accompagné de tout document justificatif (photos, factures d'achat ou de réparation, expertise, acte notarié, etc.).



# COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

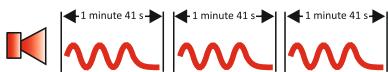
En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir :

## Moyens d'alerte :



Sirènes

Un son montant et descendant de 3 fois  
1 minute 41s séparées par un court silence



Ensemble mobile d'alerte



Porte à porte



Alerte SMS

## Principales sources d'information :

### Radio

France Bleu Azur sur 100.7  
RMC sur 98.8



Internet

- Site internet de la Mairie : [www.ville-theoulesurmer.fr](http://www.ville-theoulesurmer.fr)
- Site internet de la Préfecture : [www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr)
- Vigilance Météofrance : [www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com)
- Vigilance crues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
- Observatoire régional des risques majeurs : [observatoire-regional-risques-paca.fr/](http://observatoire-regional-risques-paca.fr/)

## Vous pouvez anticiper :

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, à minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis immédiatement.

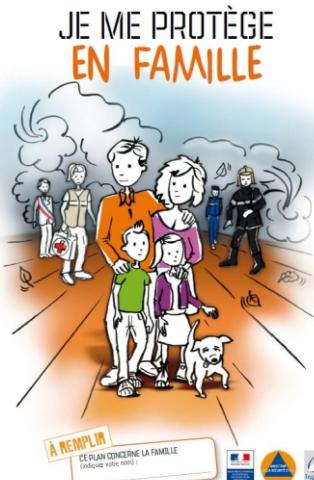
### Composition du kit de sûreté

Dans un sac facilement accessible, prévoir :



- Votre DICRIM (ce document)
- Un sifflet, une lampe-torche, un tissu ou panneau « SOS »
- Gilets fluorescents, radio à piles
- De l'eau, des aliments non périssables, couteau multifonctions
- Vos médicaments habituels
- La photocopie des papiers personnels et papiers d'assurance

ORSEC PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ (PFMS)



### Plan Familial de Mise en Sûreté

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe évidemment aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer.

Le temps d'alerte avant la survenue d'un événement majeur est généralement court, si ce n'est inexistant, aussi pour être efficace le moment venu il est nécessaire d'avoir un minimum de préparation.

L'élaboration d'un Plan Familial de Mise en Sûreté permet à la famille de se préparer à réagir face à une période de crise de durée plus ou moins longue, d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts sur vos biens.



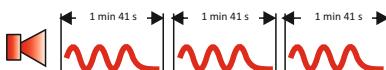
# LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

27

## ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

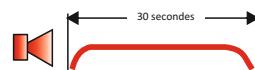
### DÉBUT D'ALERTE

Un son montant et descendant  
**3 fois 1 minute 41s** séparées par un court silence



### FIN D'ALERTE

Un son continu de **30 secondes**



## AUTRES MOYENS D'ALERTE SUR LA COMMUNE



Ensemble  
mobile  
d'alerte



Porte à  
porte



Alerte SMS

## METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités

## VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

feu de forêt



fermez volets, portes et fenêtres calfeutrez avec des linges mouillés



mouvement de terrain



éloignez-vous de la zone dangereuse



inondation



montez à pied dans les étages



séisme



abritez-vous sous un meuble solide



tsunami



gagner les hauteurs à pied



transport de matières dangereuses



éloignez-vous de la zone dangereuse



rupture de barrage



gagnez immédiatement les hauteurs



Ecoutez les consignes générales

N° Vert **0 800 427 366**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

# Sites internet Contacts utiles

## Sites internet

- > Site officiel de la Mairie de Théoule-sur-Mer : [www.ville-theoulesurmer.fr](http://www.ville-theoulesurmer.fr)
- > Site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes : [www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr)
- > Site internet de Météo-France : <http://france.meteofrance.com>
- > Portail de la prévention des risques majeurs : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- > Centre d'information pour la prévention des risques majeurs : [www.cypres.org](http://www.cypres.org)
- > Observatoire régional des risques majeurs : <http://observatoire-regional-risques-paca.fr>

**! IMPORTANT**

## Numéros utiles

Mairie de Théoule-sur-Mer	<b>04.92.97.47.77</b>
Préfecture des Alpes-Maritimes	<b>04.93.72.20.00</b>
Pompiers	<b>18 ou 112 (depuis un portable)</b>
SAMU	<b>15</b>
Gendarmerie	<b>17</b>
Police Municipale	<b>04.92.97.37.40</b>
Météo-France	<b>05.67.22.95.00</b> <a href="http://france.meteofrance.com">http://france.meteofrance.com</a>



### MAIRIE DE THÉOULE-SUR-MER

1 Place Général Bertrand  
06059 THÉOULE-SUR-MER



CYPRÈS  
Document réalisé  
avec la participation  
du Cyprès